Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9433 — MEIF 6 Fibre/KCOM Group)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 316/08)

1. Le 13 septembre 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— MEIF 6 Fibre Limited («MEIF 6 Fibre», Royaume-Uni), contrôlée par Macquarie Group Limited («Macquarie», Australie),

— KCOM Group Public Limited Company («KCOM Group», Royaume-Uni).

MEIF 6 Fibre acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de KCOM Group.

La concentration est réalisée par offre publique d'achat annoncée le 3 juin 2019.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— MEIF 6 Fibre: fonds d'investissement appartenant à Macquarie. Macquarie est un groupe financier diversifié, spécialiste mondial de premier plan dans un large éventail de secteurs, notamment en tant qu'investisseur dans le domaine des infrastructures de télécommunications depuis le début des années 2000;

— KCOM Group: fournisseur de solutions dans les secteurs de l'informatique et de la communication pour les consommateurs et les entreprises au Royaume-Uni, principalement dans le nord-est de l'Angleterre (régions de Hull et de l'est du Yorkshire).

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9433 — MEIF 6 Fibre/KCOM Group

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).